

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant majeur

Par **edelweiss57**, le **27/03/2015** à **10:35**

Bonjour,

Ma fille vient d'avoir 18 ans et va faire un bp en contrat de professionnalisation, elle va toucher environ 800 e.Elle ira une semaine par mois en cfa, elle sera interne.

Mon ex me verse 160 e par mois.

Ma fille vit encore à la maison.

Mon ex peut il arrêter de me verser la pension ?

D'après ce que j'ai lu, il doit me la verser tant qu'elle na pas de cdi à temps c'est vrai ou pas ?

Avez vous svp un texte de loi écrit ?

Merci d'avance pour votre réponse. [smile9][smile9][smile9]